



**COMPTE RENDU DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 27 SEPTEMBRE 2017**

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	: 78
Présents	: 55
Présents et représentés	: 70
Votants	: 70

Le mercredi 27 septembre 2017, le Conseil communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 21/09/2017, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de Michel BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme Fabienne	GERARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Mme Geneviève	BESSE	Commune d'Epinau-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
Mme Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
Mme Ouïam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau

M. Olivier	SEGBO	Commune de Longjumeau
Mme Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
Mme Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
Mme Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
Mme Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
Mme Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saux-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

- M. Guy MALHERBE donne pouvoir à Mme. Geneviève BESSE
- M. Frédéric DURO donne pouvoir à M. Francisque VIGOUROUX
- M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA
- M. Olivier THOMAS donne pouvoir à Mme. Catherine DELAITRE
- Mme Michèle FRERET donne pouvoir à M. Mustapha MARROUCHI
- Mme Bouchra LAQUES donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE
- M. Pierre OLLIER donne pouvoir à Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU
- Mme Sylvianne RICARDEAU donne pouvoir à M. Dawari HORSFALL
- M. Nicolas SAMSOEN donne pouvoir à M. Vincent DELAHAYE
- M. David ROS donne pouvoir à Mme. Michèle VIALA
- M. Pierre COSTI donne pouvoir à M. Hervé PAILLET
- M. Michel ROUYER donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD

Mme Véronique CHATEAU-GILLE donne pouvoir à M. Gérard DOSSMANN

Mme Caroline FOUCAULT donne pouvoir à M. Thomas JOLY

M. Patrice GILBON donne pouvoir à M. Christian PAGE

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
M. Jacques	LEPELTIER	Commune de Longjumeau
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
M. Serge	MORONVALLE	Commune de Massy
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin

Secrétaire de séance : Françoise Marhuenda

Soit 53 délégués présents et 66 délégués présents et représentés à l'ouverture de la séance.

Soit 55 délégués présents et 70 délégués présents et représentés du point 3 jusqu'à la fin de la séance.

1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2017

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- ADOPTE le procès-verbal de séance du Conseil communautaire du 28 juin 2017.

1 ABSTENTION : Mme Chrystelle LEBOEUF

2 - BUDGET PRINCIPAL : MODIFICATION DE L'AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- MODIFIE la délibération n°2017-155 portant approbation du Compte administratif 2016 et affectation des résultats au Budget principal ;
- PREND les résultats du budget « Centre aquatique » dissout au budget principal soit un résultat de clôture de la section d'investissement de 0,01 € ;
- AFFECTE les résultats de la manière suivante :
- Article 1068 R – Excédent de fonctionnement capitalisé : 14 581 960,75 euros ;
- Article 001 D - « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 17 560 126, 98 euros.

1 ABSTENTION : Mme Chrystelle LEBOEUF

3 - APPROBATION DE LA CREATION D'UNE SOCIETE PUBLIQUE LOCALE POUR LA GESTION DES PEPINIERES D'ENTREPRISES - ADOPTION DES STATUTS ET DESIGNATION DES ADMINISTRATEURS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE d'approuver la création d'une Société Publique Locale en application des dispositions des articles L.1531-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, dénommée « WELCOME IN PARIS SACLAY ENTREPRISES » (WIPSE) ;
- DECIDE d'approuver les statuts de la Société Publique Locale « WELCOME IN PARIS SACLAY ENTREPRISES », annexés à la présente délibération ;
- DECIDE de constituer le capital de la Société Publique Locale « WELCOME IN PARIS SACLAY ENTREPRISES » pour un montant de 320 000 €, soit 320 actions de 1 000€ représentant 91% du capital social de la SPL ;
- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation des administrateurs titulaires et suppléants de la Société Publique Locale « WELCOME IN PARIS SACLAY ENTREPRISES » ;
- DESIGNER en qualité d'administrateurs titulaires et suppléants représentant la Communauté Paris-Saclay au Conseil d'administration de la Société Publique Locale « WELCOME IN PARIS SACLAY ENTREPRISES » ;

Qualité	Prénom	Nom	Ville
Titulaire	Michel	BOURNAT	Gif-sur-Yvette
Suppléant	Patrice	GILBON	Villiers-le-Bâcle
Titulaire	Sylviane	RICHARDEAU	Massy
Suppléant	Véronique	CHATEAU-GILLE	Verrières-le-Buisson
Titulaire	Igor	TRICKOVSKI	Villejust
Suppléant	Stéphane	BAZILE	Saulx-les-Chartreux
Titulaire	Jean-François	VIGIER	Bures-sur-Yvette
Suppléant	Christian	PAGE	Saclay
Titulaire	David	ROS	Orsay
Suppléant	Franck	GAUDART	Gometz-le-Châtel
Titulaire	Dominique	FONTENAILLE	Villebon-sur-Yvette
Suppléant	Brigitte	PUECH	Ballainvilliers
Titulaire	Grégoire	de LASTEYRIE	Palaiseau
Suppléant	François	HILLION	Vauhallan
Titulaire	Francisque	VIGOUROUX	Igny
Suppléant	Paul	RAYMOND	Nozay
Titulaire	Jean-Paul	BENEYTOU	Chilly-Mazarin
Suppléant	Jean-Pierre	MEUR	La Ville du Bois
Titulaire	Olivier	THOMAS	Marcoussis
Suppléant	Claude	PONS	Montlhéry
Titulaire	Florence	LORTON	Longjumeau
Suppléant	Geneviève	BESSE	Épinay-sur-Orge
Titulaire	Françoise	MARHUENDA	Les Ulis
Suppléant	Pierre-Alexandre	MOURET	Saint-Aubin

1 VOTE CONTRE : Mme Chrystelle LEBOEUF

1 ABSTENTION : Mme Catherine DELAITRE

4 - VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE de porter au Budget Principal de la Communauté Paris-Saclay les mouvements tels qu'ils sont récapitulés ci-dessous :
 - o Dépense d'investissement compte 261 « titres de participation » : 320 000 €
 - o Recette d'investissement compte 1641 « emprunts en euros » : 320 000 €
- ADOPTE par chapitre la Décision modificative n°2017-2 du Budget Principal de la Communauté Paris-Saclay.

3 ABSTENTIONS : Mme Catherine DELAITRE, Mme Hella KRIBI-ROMDHANE, Mme Chrystelle LEBOEUF

5 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS AVEC LA COMMUNE DES ULIS POUR LES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DE COURTABŒUF

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ABROGE la délibération n°2015-12 du Conseil communautaire du 12 février 2015 de l'ex CAPS approuvant une convention de fonds de concours de la commune des Ulis pour les travaux de requalification du parc d'activités de Courtabœuf et la convention qui y était annexée ;
- APPROUVE les termes de la convention pour le versement de la participation financière de la commune des Ulis à la Communauté Paris-Saclay pour la requalification du parc d'activités de Courtabœuf ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de fonds de concours avec la commune des Ulis et tout document relatif à cette affaire.

6 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS AVEC LA COMMUNE DE VILLEJUST POUR LES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DE COURTABŒUF

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention pour le versement de la participation financière de la commune de Villejust à la Communauté Paris-Saclay pour la requalification du parc d'activités de Courtabœuf ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de fonds de concours avec la commune de Villejust et tout document relatif à cette affaire.

7 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS AVEC LA COMMUNE DE VILLEBON-SUR-YVETTE POUR LES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DE COURTABŒUF

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention pour le versement de la participation financière de la commune de Villebon-sur-Yvette à la Communauté Paris-Saclay pour la requalification du parc d'activités de Courtabœuf ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de fonds de concours avec la commune de Villebon-sur-Yvette et tout document relatif à cette affaire.

8 - AVENANTS AUX CONVENTIONS FINANCIÈRES DE REVERSEMENT DES PRODUITS DE LA TEOM AVEC LES COMMUNES DE CHILLY-MAZARIN, D'ÉPINAY-SUR-ORGE, DE MARCOUSSIS, DE MASSY ET DE SAULX-LES-CHARTREUX

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les avenants aux conventions financières avec les communes de Chilly-Mazarin, d'Épinay-sur-Orge, de Marcoussis, de Massy et de Saulx-les-Chartreux afin d'assurer la continuité du service public de collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- AUTORISE le Président à signer les avenants aux conventions financières avec les communes de Chilly-Mazarin, d'Épinay-sur-Orge, de Marcoussis, de Massy et de Saulx-les-Chartreux.

9 - ZAC DES RUCHÈRES À IGNY - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°5 AU TRAITÉ DE CONCESSION D'AMÉNAGEMENT AVEC GRAND PARIS AMÉNAGEMENT

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n°5 au traité de concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC des Ruchères ;
- AUTORISE le Président à signer cet avenant n°5 et tout document relatif à cette affaire.

10 - CONCESSION D'AMÉNAGEMENT QUARTIER CAMILLE CLAUDEL - APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉ 2015 DE LA SAEML SCIENTIPOLE AMÉNAGEMENT

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le compte rendu annuel d'activité de la SAEML Scientipôle Aménagement portant sur la concession d'aménagement du quartier du lycée Camille Claudel à Palaiseau au titre de l'année budgétaire 2015.

11 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION DU NOUVEAU QUARTIER URBAIN QUARTIER DU LYCEE CAMILLE CLAUDEL A PALAISEAU AVEC LA SAEML SCIENTIPOLE AMENAGEMENT ET LA REGION ILE-DE-FRANCE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE le projet d'avenant n°2 à la convention relative à la réalisation du « Nouveau Quartier Urbain » du lycée Camille Claudel à Palaiseau du 10 novembre 2011 ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 de cette convention et toutes les pièces y afférentes.

1 ABSTENTION : Mme Chrystelle LEBOEUF

12 - APPROBATION DU PLAN DIRECTEUR DE LA RN 20

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE le Plan directeur RN20 ;
- S'ENGAGE à ce que les études complémentaires demandées par les communes de Champlan, Chilly-Mazarin et Linas, soient réalisées dans le cadre du Syndicat Mixte RN20 pour étudier précisément l'ensemble de leurs réserves exprimées dans les Considérants ci-avant ;
- AUTORISE le Président à engager toutes les démarches relatives à ce dossier et à signer tout document s'y rapportant.

1 ABSTENTION : Mme Chrystelle LEBOEUF

13 - DEMANDE DE SUBVENTION À L'ADEME POUR L'ANIMATION ET LA CONSTRUCTION DU PLAN CLIMAT AIR-ÉNERGIE-TERRITORIAL (PCAET)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- SOLLICITE l'aide financière de l'ADEME au taux maximum pour la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'animation et la co-construction du PCAET ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits aux chapitres, fonctions et articles nécessaires.

14 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION AVEC LE MEDEF ESSONNE POUR L'ORGANISATION DE L'EDITION 2017 DES 91 D'OR

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE la candidature des sociétés PIANOLAB (Villebon-sur-Yvette) et AVL Le Moteur Moderne (Palaiseau), lauréates 2017 des 91 d'Or « Paris-Saclay » ;

- DECIDE le versement d'une subvention d'un montant de 7000 € nets au MEDEF ESSONNE 2017 dans le cadre de l'organisation des 91 D'Or du 7 décembre 2017, le versement s'effectuera en une seule fois après l'organisation de l'évènement ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat pour l'organisation de l'édition 2017 des 91 d'Or ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année 2017, fonction, chapitre et article nécessaires.

1 VOTE CONTRE : Mme Chrystelle LEBOEUF

2 ABSTENTIONS : Mme Marie-Pierre DIGARD, M. Michel ROUYER

15 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS D'ENLÈVEMENT DE CERTAINS DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES COLLECTÉS SÉPARÉMENT PAR UN DÉTENTEUR AVEC LES ORGANISMES OCAD3E ET RECYCLUM

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention, ci-annexée, établissant les relations juridiques, techniques et financières avec la société OCAD3E pour la collecte séparée des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques ménagers ;
- AUTORISE le Président à signer la convention, ci-annexée, établissant les modalités de fourniture de conteneurs spécifiques et d'enlèvements gratuits pour le traitement et le recyclage des lampes usagées et les conditions de collecte avec la société RECYCLUM ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

16 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ N°1700026 POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION, LA MAINTENANCE, LE LAVAGE ET LA GESTION INFORMATISÉE D'ÉQUIPEMENTS DE CONTENEURISATION DES DÉCHETS EN PORTE-À-PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer les pièces du marché de fourniture, installation, maintenance, lavage et gestion informatisée d'équipements de conteneurisation des déchets en porte-à-porte et en apport volontaire sur les communes de Chilly-Mazarin, Épinay-sur-Orge, Marcoussis, Massy, Nozay, Saulx-les-Chartreux, Verrières-le-Buisson et Wissous avec les entreprises suivantes :
- Lot n° 1 : fourniture et installation des colonnes aériennes « classiques » et « mobilités » d'apport volontaire : société TEMACO sise Parc de la Duranne, Les Méridiens – Bat .C 240 rue Louis de Broglie – BP 40080, 13793 Aix en Provence Cedex 3.
- Lot n° 2 : fourniture et installation de colonnes semi-enterrées d'apport volontaire (génie civil inclus) : société TEMACO sise Parc de la Duranne, Les Méridiens – Bat .C 240 rue Louis de Broglie – BP 40080, 13793 Aix en Provence Cedex 3.
- Lot n° 3 : lavage et maintenance des colonnes d'apport volontaire aérienne, semi-enterrées et enterrées : société ANCO sise 34 Rue Jean Guyomarc'h, ZA Pentaparc, 56000 VANNES.

- Lot n° 4 : fourniture, livraison et distribution de bacs roulants pour la collecte en porte-à-porte : société CITEC sise 42 rue Paul Sabatier, 73530 Crissey.
- Lot n° 5 : fourniture des outils matériels et logiciels pour la gestion informatisée des contenants : société TEMACO sise Parc de la Duranne, Les Méridiens – Bat .C 240 rue Louis de Broglie – BP 40080, 13793 Aix en Provence Cedex 3.
- DIT que ces marchés sont passés sans montant minimum ni maximum et qu'ils sont conclus pour une période de quatre (4) ans à compter de la notification du marché ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2017.

17 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ N°1600021 DE COLLECTE DES DÉCHETS POUR LA COMMUNE DE SAULX-LES-CHARTREUX

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 au marché public n°1600021 de services de collecte des déchets sur la commune de Saulx-les-Chartreux, prorogeant de 2 mois, renouvelables, ce marché pour motif d'intérêt général ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

18 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR LE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE BALLAINVILLIERS AU FONCTIONNEMENT DU RESEAU DES NAVETTES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention de financement avec la commune de Ballainvilliers ;
- DIT que le montant versé par la commune de Ballainvilliers à la Communauté d'agglomération s'élève à 8 579,49€ pour l'année 2017 ;
- DIT que les recettes sont inscrites au budget de l'année concernée, chapitre et fonctions nécessaires.

19 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR LE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE CHAMPLAN AU FONCTIONNEMENT DU RESEAU DES NAVETTES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention de financement avec la commune de Champlan ;
- DIT que le montant versé par la commune de Champlan à la Communauté d'agglomération s'élève à 32 227,17€ pour l'année 2017 ;
- DIT que les recettes sont inscrites au budget de l'année concernée, chapitre et fonctions nécessaires.

20 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR LE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE CHILLY-MAZARIN AU FONCTIONNEMENT DU RESEAU DES NAVETTES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention de financement avec la commune de Chilly-Mazarin ;
- DIT que le montant versé par la commune de Chilly-Mazarin à la Communauté d'agglomération s'élève à 53 849,99€ pour l'année 2017 ;
- DIT que les recettes sont inscrites au budget de l'année concernée, chapitre et fonctions nécessaires.

21 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR LE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE D'EPINAY-SUR-ORGE AU FONCTIONNEMENT DU RESEAU DES NAVETTES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention de financement avec la commune d'Épinay-sur-Orge ;
- DIT que le montant versé par la commune d'Épinay-sur-Orge à la Communauté d'agglomération s'élève à 21 321,19€ pour l'année 2017 ;
- DIT que les recettes sont inscrites au budget de l'année concernée, chapitre et fonctions nécessaires.

22 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR LE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE LA VILLE DU BOIS AU FONCTIONNEMENT DU RESEAU DES NAVETTES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention de financement avec la commune de La Ville-du-Bois ;
- DIT que le montant versé par la commune de La Ville-du-Bois à la Communauté d'agglomération s'élève à 14 941,19€ pour l'année 2017 ;
- DIT que les recettes sont inscrites au budget de l'année concernée, chapitre et fonctions nécessaires.

23 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR LE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE LONGJUMEAU AU FONCTIONNEMENT DU RESEAU DES NAVETTES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention de financement avec la commune de Longjumeau ;
- DIT que le montant versé par la commune de Longjumeau à la Communauté d'agglomération s'élève à 77 215,42€ pour l'année 2017 ;
- DIT que les recettes sont inscrites au budget de l'année concernée, chapitre et fonctions nécessaires.

24 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR LE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE MARCOUSSIS AU FONCTIONNEMENT DU RESEAU DES NAVETTES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention de financement avec la commune de Marcoussis ;
- DIT que le montant versé par la commune de Marcoussis à la Communauté d'agglomération s'élève à 9 566,72€ pour l'année 2017 ;
- DIT que les recettes sont inscrites au budget de l'année concernée, chapitre et fonctions nécessaires.

25 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR LE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE MASSY AU FONCTIONNEMENT DU RESEAU DES NAVETTES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention de financement avec la commune de Massy ;
- DIT que le montant versé par la commune de Massy à la Communauté d'agglomération s'élève à 118 652,53€ pour l'année 2017 ;
- DIT que les recettes sont inscrites au budget de l'année concernée, chapitre et fonctions nécessaires.

26 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR LE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE VILLEBON-SUR-YVETTE AU FONCTIONNEMENT DU RESEAU DES NAVETTES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention de financement avec la commune de Villebon-sur-Yvette ;
- DIT que le montant versé par la commune de Villebon-sur-Yvette à la Communauté d'agglomération s'élève à 5 180,34€ pour l'année 2017 ;
- DIT que les recettes sont inscrites au budget de l'année concernée, chapitre et fonctions nécessaires.

27 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR LE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE VILLEJUST AU FONCTIONNEMENT DU RESEAU DES NAVETTES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention de financement avec la commune de Villejust ;
- DIT que le montant versé par la commune de Villejust à la Communauté d'agglomération s'élève à 8 264,55€ pour l'année 2017 ;
- DIT que les recettes sont inscrites au budget de l'année concernée, chapitre et fonctions nécessaires.

28 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA SOCIETE ALBATRANS POUR LA PERENNISATION DU FINANCEMENT DE CHEFS DE QUAIS EN GARE ROUTIERE DE MASSY-ATLANTIS

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention de financement avec la société ALBATRANS ;
- AUTORISE le Président à verser les fonds auprès de la société ALBATRANS et à signer tous documents relatifs à cette affaire ;
- INDIQUE que les dépenses et recettes seront inscrites aux budgets correspondants.

29 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'EXPLOITATION DES GARES ROUTIERES DE MASSY AVEC ILE-DE-FRANCE MOBILITES (EX STIF) POUR LE FINANCEMENT DE LA REGULATION PAR DES CHEFS DE QUAIS EN GARE ROUTIERE DE MASSY-ATLANTIS

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de financement avec IDF Mobilités ;
- AUTORISE le Président à appeler les fonds auprès d'IDF Mobilités et à signer tous documents relatifs à cette affaire ;
- INDIQUE que les dépenses et recettes seront inscrites aux budgets correspondants.

30 - PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) : AVENANT DE PROROGATION DU PROTOCOLE 2012-2016

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de l'avenant de prorogation du Protocole 2012 – 2016 pour la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant de prorogation et tous les documents relatifs à cette affaire.

31 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ÉCOLE DE LA DEUXIÈME CHANCE

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour l'élection du représentant titulaire à l'Assemblée Générale de l'association École de la deuxième chance en Essonne ;
- VU les résultats du vote :
69 voix pour M. Daniel DRIVIERRE
1 voix pour Mme Christelle LEOEUF
- ELIT M. Daniel DRIVIERRE représentant titulaire à l'Assemblée Générale de l'association École de la deuxième chance en Essonne ;
- PRECISE que cette désignation demeure lors de chaque renouvellement de l'adhésion annuelle, sauf décision contraire.

32 - DÉNOMINATION DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du changement d'appellation du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Vallée de Chevreuse ;
- DECIDE de dénommer le nouveau bâtiment situé à Orsay : « Conservatoire à Rayonnement Départemental Paris-Saclay ».

33 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES CONTRATS DE VILLE

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'autoriser le versement des subventions aux associations listées dans le tableau annexé pour un montant total de 6 400 euros ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaire.

34 - PRISE DE PARTICIPATION AU CAPITAL DE L'ENTREPRISE SOCIALE POUR L'HABITAT SOGEMAC HABITAT ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT POUR SIEGER AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE la prise de participation au sein du capital de l'ESH Sogemac Habitat par l'achat d'une action pour un montant de dix centimes d'euros ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaire ;

- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation d'un représentant de la Communauté Paris-Saclay au sein de l'Assemblée générale de l'ESH Sogemac Habitat ;
- DESIGNER Madame Caroline FOUCAULT pour siéger au sein de l'Assemblée générale de l'ESH Sogemac Habitat.
- PRECISE que cette désignation est faite pour la durée du mandat sauf décision contraire.

35 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SA HLM L'ATHEGIENNE

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation d'un représentant au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de la SA HLM L'Athégienne ;
- DESIGNER Monsieur Didier CHINARDET pour siéger au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de la SA HLM L'Athégienne ;
- PRECISE que cette désignation est faite pour la durée du mandat sauf décision contraire.

36 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A ADOMA AU TITRE DE LA MAÎTRISE D'OEUVRE URBAINE SOCIALE

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'autoriser le versement d'une subvention à ADOMA pour un montant total de 5 000 euros ;
- APPROUVE les termes de la convention ci-annexée ;
- AUTORISE Le Président à signer la convention de financement relative à l'accompagnement au logement des résidents de la résidence « De Launay » à Chilly-Mazarin et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaire.

37 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ADEF AU TITRE DE LA MAÎTRISE D'OEUVRE URBAINE SOCIALE

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'autoriser le versement de la subvention à ADEF pour un montant total de 5 000 euros ;
- AUTORISE Le Président à signer la convention relative à la mise en œuvre d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale « accompagnement au logement des résidents du foyer de travailleurs migrants de Verrières-le-Buisson » et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaire.

38 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°3 AU CONTRAT DE CONCESSION TRES HAUT DEBIT AVEC CAPS THD

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n° 3 à la convention de concession du réseau de communications électroniques à très haut débit passé avec la Société CAPS-THD ci-annexé ;
- AUTORISE le Président à signer le présent avenant et tous documents relatifs à cette affaire.

39 - ACTUALISATION DES INDEMNITÉS DES ÉLUS

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ABROGE la délibération n°2016-30 du 7 janvier 2016 fixant les indemnités des élus ;
- RAPPORTE la délibération n°2017-186 du 28 juin 2017 portant actualisation des indemnités des élus ;
- DIT que le montant mensuel brut de l'indemnité de fonction pour le Président s'élève à 144% de l'indice 1022 ;
- DIT que le montant mensuel brut de l'indemnité de fonction pour un Vice-Président s'élève à 41,54% de l'indice 1022 ;
- DIT que le montant mensuel brut de l'indemnité de fonction pour un Conseiller Communautaire délégué s'élève à 41,54% de l'indice 1022 ;
- DIT que le montant mensuel brut de l'indemnité de fonction pour un Conseiller Communautaire s'élève à 4,69% de l'indice 1022 ;
- RAPPELLE que les montants précités seront actualisés en fonction de la valeur du point d'indice de la fonction publique ;
- DIT que la dépense sera inscrite au budget des années concernées, chapitre, fonction et article nécessaires.

40 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS D'IDF MOBILITÉS (EX-STIF) POUR LA CRÉATION D'UN ARRÊT DE BUS AVENUE D'ALSACE AUX ULIS

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- SOLLICITE d'IDF Mobilités (ex-STIF) l'attribution d'une subvention au taux maximal pour l'aménagement aux normes PMR de 6 arrêts de bus sur l'avenue d'Alsace sur la commune des Ulis ;
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

41 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ PUBLIC N°1600056 DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIF AU RÉAMÉNAGEMENT DE L'AXE NORD ET D'UNE PARTIE DE L'AVENUE DE LA BALTIQUE DANS LE PARC D'ACTIVITÉS DE COURTABŒUF

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n° 1 au marché public n° 1600056 de maîtrise d'œuvre (marché subséquent de l'accord-cadre n° 1300021) ci-annexé, relatif au réaménagement de l'axe nord et d'une partie de l'avenue de la Baltique dans le parc d'activités de Courtabœuf ;
- AUTORISE le Président à signer cet avenant et tous les documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2017 et suivant.

42 - ATTRIBUTION ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ N°1700012 POUR L'AMÉNAGEMENT DU PASSAGE DE CHEMIN DE FER À ORSAY

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ATTRIBUE le marché n°1700012 relatif aux travaux de requalification complète du passage du chemin de fer à Orsay à TP Essonne pour le lot n°1 et à SFEV pour le lot n°2 ;
- AUTORISE le Président à signer les pièces du marché de travaux de requalification complète du passage du chemin de fer à Orsay avec les entreprises TP Essonne et SFEV ;
- DIT que ces marchés sont conclus pour un montant décomposé comme suit :
- Lot n°1 : VRD, équipements et mobiliers
- Tranche ferme : 273 055.00 € HT
- Tranche optionnelle n° 1 : 24 420.00 € HT
- Lot n°2 : Espaces verts
- Tranche ferme : 19 222.70 € HT
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire ;
- DIT que les dépenses seront inscrites au budget 2017 et suivants, chapitres, fonctions et articles nécessaires.

43 - ATTRIBUTION ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ N°1700034 RELATIF À LA RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DANS LE PARC D'ACTIVITÉS DE COURTABŒUF

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ATTRIBUE le marché public n° 1700034 relatif à la rénovation de l'éclairage public sur le parc d'activités de Courtabœuf à la société SEIP domiciliée rue des Gravieres à Saulx-les-Chartreux ;
- AUTORISE le Président à signer les pièces du marché public ;
- DIT que la dépense est inscrite au budget 2017 et suivant ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

44 - ZAE VIGNE AUX LOUPS - ACQUISITION FONCIERE DE PARCELLES SNCF POUR LA REALISATION D'UN CHEMIN D'ACCES A LA GARE RER DE CHILLY-MAZARIN

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ABROGE la délibération n°2016-411 du Conseil communautaire du 28 septembre 2016 ;
- APPROUVE l'acquisition des parcelles AM675p pour une surface de 579 m², ainsi que les parcelles AM673 et AM674 pour une surface de 9 m², sises à Chilly-Mazarin, pour une contenance totale de 588 m² au prix de 30 751 €, hors frais de notaire, de réquisition et de publicité ;
- DIT que le foncier de la parcelle AM675p d'une contenance de 579 m² sera intégré au patrimoine de la Communauté Paris-Saclay qui en deviendra propriétaire ;
- DIT que le foncier résiduel des parcelles AM673 et AM674 d'une contenance de 9 m², qui correspond à une régularisation entre le découpage parcellaire et les clôtures de fait implantées en limite du chemin, sera rétrocédé à la SCI Mouthon, propriétaire du terrain entourant ces deux parcelles résiduelles ;
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'acte d'acquisition foncière de la parcelle AM675p d'une contenance de 579 m² et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

45 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE SOUTIEN AU CENTRE HOSPITALIER D'ORSAY POUR LA MISE EN OEUVRE D'UNE CAFETERIA THERAPEUTIQUE AU DOMAINE DU GRAND MESNIL

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement de 5000 euros au Centre Hospitalier d'Orsay pour soutenir le projet de cafétéria thérapeutique ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaire.

46 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION AVEC L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE les termes du contrat de réalisation de diagnostics et d'animation de territoires portant sur l'offre et les besoins de santé locaux de territoires franciliens ;
- AUTORISE le Président à signer le contrat et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée.

1 VOTE CONTRE : Mme Chrystelle LEBOEUF

47 - AVIS SUR LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DONNE un avis favorable au projet soumis à la consultation de Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) de l'Essonne ;
- DIT que cet avis sera transmis à la Préfecture de l'Essonne et au Conseil départemental.

1 ABSTENTION : Mme Chrystelle LEBOEUF

48 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION MASSY A.S HANDBALL POUR LE SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT D'ACTIONS SUR LE TERRITOIRE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de soutenir le club Massy Essonne Handball suite à la montée sportive en LIDL STAR LIGUE de l'équipe première, à hauteur de 50 000 € ;
- APPROUVE les termes de la convention d'objectifs ci-annexée ;
- AUTORISE le Président à signer la convention avec le club Massy Essonne Handball ;
- DIT que les crédits correspondant sont inscrits aux budgets concernés.

49 - PROLONGATION DU MANDAT PARIS-SUD AMÉNAGEMENT POUR L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX DES CIRCULATIONS DOUCES - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°3 À LA CONVENTION DE MANDAT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE l'avenant n°3 à la convention de mandat avec Paris-Sud Aménagement, ayant pour objet la prolongation du délai de réalisation des aménagements cyclables prévus au schéma directeur ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°3 et tous documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les budgets sont inscrits au BP 2017 et suivants.

1 ABSTENTION : Mme Chrystelle LEBOEUF

50 - ADHESION POUR L'ANNÉE 2017 A AIRPARIF ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer à l'association AIRPARIF pour le dernier trimestre de l'année 2017 ;
- APPROUVE le versement de la somme de 3 500 euros à l'association AIRPARIF correspondant au prorata du montant de l'adhésion pour l'année 2017 ;
- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant pour siéger au sein de l'Assemblée générale d'AIRPARIF ;

- DESIGNER comme représentants à l'Assemblée générale de l'association AIRPARIF
Monsieur Christian LECLERC en tant que membre titulaire,
Madame Marie-Pierre DIGARD en tant que membre suppléant.
- PRÉCISER que ces désignations demeurent lors de chaque renouvellement de l'adhésion annuelle, sauf décision contraire.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

51 - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016 DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités de la Communauté Paris-Saclay pour l'année 2016 ;
- DIT que ce rapport sera transmis aux maires des 27 communes de la Communauté Paris-Saclay pour communication aux conseils municipaux en séance publique.

...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

Le présent extrait a été affiché au 1 Rue Jean Rostand à Orsay, siège de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les délibérations sont consultables au siège de la communauté d'agglomération, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 en prenant contact avec le service des Assemblées au 01.69.35.66.57 / 69.59 ou par mail aux adresses suivantes : julie.lecca@paris-saclay.com / christelle.marque@paris-saclay.com.

Fait à Orsay, le 02 OCT. 2017

Le Président,
Michel BOURNAT

